RÉUNION DU 22 MARS 2011

L'an deux mil onze, le vingt deux mars, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

Présents:

Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Madame Michelle PRUNEAU, Mademoiselle Florence CARRIÈRE, Messieurs Gilbert RUIZ, Jean-Pierre SAUX, Joël DESNOUES, Jean-Michel VÉTOIS, Mesdames Mauricette ODRY, Catherine SIMONNEAU.

Absent excusé: Monsieur Alain GUÉNOT avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel VÉTOIS

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
11 mars 2011	11 mars 2011	Monsieur Gilbert RUIZ

Approbation du compte rendu du conseil du 18 janvier 2011

DOSSIER COMMERCE:

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Permis de Construire est actuellement bloqué dans les services de l'UTA de Gien, en effet il a fallu recueillir le consentement des Co-lotis de la partie « Bois aux Merles Sud avec Etang » afin que le règlement du lotissement soit modifié. La parcelle concernée pour la construction du commerce n'étant pas constructible pour ce genre d'activité. Douze Co-lotis concernés ont été interrogés.

Résultat : 8 favorables pour 4 défavorables

La réglementation en vigueur exige soit l'accord des 2/3 des Co-lotis <u>OU</u> les 4/5 en surface afin que l'autorisation soit accordée. Le dossier est actuellement dans les mains de la Préfecture, sachant que seul Monsieur le Préfet peut faire procéder au changement du règlement. Il est à noter que malheureusement cette procédure supplémentaire va augmenter le délai d'obtention du permis (environ 6 mois sans ce problème de règlement).

Monsieur le Maire donne la parole à un couple d'administrés présents à cette séance de conseil qui souhaite s'exprimer à ce sujet. Ce couple dit ne pas vouloir de <u>nuisances sonores</u> ou <u>visuelles</u> qu'une telle construction peut entraîner. La construction envisagée sera de 135 m² et non pas de 400 m² comme ces personnes semblent le penser. Monsieur le Maire affirme à l'assistance que cela n'est nullement envisageable pour au moins deux raisons à savoir :

- La proximité de l'étang, et
- Les finances qui ne sont pas extensibles

Suite à ces explications ce couple indique au conseil qu'il sera vigilant.

DOSSIER COUR de la MAIRIE :

Monsieur SAUX en charge du dossier d'aménagement de la cour de la Mairie informe le conseil des modifications apportées au plan précédent qui sont les suivantes :

- Le déplacement de l'abri bus actuellement installé au carrefour de l'église et de la rue de Villemurlin, et qui serait installé en bordure du parking de la Mairie. Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact avec Monsieur DEPUSSAY chargé des transports scolaires au Conseil Général du Loiret, afin d'étudier cette éventuelle possibilité.
- L'installation d'une matérialisation au sol par la pose de bandes tactiles pour les personnes à mobilité réduite.

Pour tous ces travaux deux entreprises ont été contactées, l'Entreprise HODEAU et l'Entreprise CASSIER. Le Conseil Municipal étudiera les devis lors d'un prochain conseil car pour l'instant une seule entreprise a rendu sa copie.

FORMATION DU PERSONNEL TECHNIQUE:

Dans sa séance du 9 juin 2010, le conseil à l'unanimité de ses membres présents a accepté la commande de formations dans le cadre des groupements de commande de la Ville de Gien, relative à la formation des agents techniques.

Monsieur Dominique GUESSELIN a suivi un stage dispensé par les établissements LEBOURDAIS de Tours du 4 février au 11 février 2011. Il a obtenu son CACES pour la conduite des engins de chantier catégorie 4 (tractopelle) et 8 (tracteur). Le montant de cette formation est de 796,83 € TTC. Absent à cette période Monsieur Jean-Michel CORBERY n'a pu assister à cette unique session.

FORMATION DU PERSONNEL TECHNIQUE SUR LE RESEAU EAU/ASSAINISSEMENT :

Afin de pouvoir garantir la sécurité des agents chargés de l'entretien du réseau eau et assainissement, il est nécessaire de procéder à la formation du fontainier (Monsieur Dominique GUESSELIN). La Lyonnaise des Eaux a été contactée afin de former cet agent, le montant du devis s'élève à 2 441,55 HT. Ce devis se décompose ainsi :

POSTE	UNITE	MONTANT HT
Mise à niveau des connaissances techniques du fontainier	U	350,00 €
Sensibilisation à la sécurité	U	350,00 €
Détecteur multi gaz	U	1 432,50 €
Masque chlore et son boitier de rangement	U	194,33 €
Vérification semestrielle du masque chlore	U	105,00 €
Cartouches anti gaz A2B2	U	9,72 €

A l'unanimité de ses membres présents le conseil accepte cette proposition.

ADHESION A L'UDAH- PACT :

A l'unanimité de ses membres présents le conseil accepte le renouvellement d'adhésion à l'UDAH-PACT du Loiret pour l'année 2011. Le montant de la cotisation est de 85,00 €.

P.A.T. (Point à Temps) :

Comme tous les ans, Monsieur Pascal LIGER, de l'UTA de Gien a procédé à l'estimation des réfections des chaussées. Le montant de cette opération s'élève à *16 146,00€ TTC*, soit 3 journées à 5 381,67€.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de contacter l'UTA de Gien afin d'engager la procédure de marché, il l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DOSSIER E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier du Loiret):

En raison de son adhésion à l'E.P.F.L. du Loiret en date du 4 novembre 2008, organisme dépendant du Conseil Général du Loiret, qui permet d'acheter un bien à la place d'une collectivité afin de le lui rétrocéder dès que ses disponibilités le lui permettent. La maison de Madame DEBENNE étant à vendre à la suite de son décès, une démarche a été faite auprès des héritiers pour les informer que la commune était intéressée. En accord avec eux, Monsieur le Maire a interrogé le service des « Domaines », afin d'estimer ce bien. Le montant annoncé est de 110 000,00 €. A la

suite de cela, Monsieur le Maire a contacté à nouveau les vendeurs et un accord a été trouvé pour la somme de 100 000,00 €.

Le Conseil Municipal s'interroge quant à l'utilisation de ce bien, à savoir :

- Conserver le logement et transformer la partie menuiserie en
 - o Bibliothèque,
 - o Cantine scolaire.
 - o Salle Communale pour les réunions ou les mariages,

Puis à l'unanimité de ses membres présents, il accepte que cette procédure d'achat par l'EPFL soit engagée, sachant que la commune pourra en disposer dès la signature chez le notaire. Il charge Monsieur le Maire d'informer de sa décision l'EPFL et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ce bien.

QUESTIONS DIVERSES

ADHÉSION OFFICE du TOURISME de SULLY/LOIRE :

Adhésion à l'OFFICE DU TOURISME DE SULLY SUR LOIRE. Suite à l'adhésion par la Commune à l'Office du Tourisme de Sully sur Loire, Monsieur le Maire informe le Conseil du montant de la cotisation pour l'année 2011, à savoir : 142,80, soit 0,30 € par habitants. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour cette cotisation.

REQUÊTE de Monsieur R.GROSSO:

Ce problème a déjà été évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil et ce dernier s'était également prononcé. De fait les deux parties concernées devaient entreprendre des travaux afin de solutionner ce problème. Visiblement le propriétaire ne souhaite pas entreprendre les travaux qui lui incombent. En rehaussant le bateau, la commune se mettrait en infraction, sachant que celui-ci ne peut excéder 5 cm (réponse donnée à l'époque par l'UTA de Gien). Monsieur le Maire propose donc d'exposer le problème à une entreprise de type travaux publics afin qu'une solution efficace soit trouvée.

<u>VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS</u>:

Lors du passage pour vérification des extincteurs par la société SICLI, il a été constaté que 4 extincteurs devaient être changés, leur durée de validité arrivant à expiration. Le Conseil municipal entend ces informations et charge Monsieur le Maire de faire procéder au remplacement de ces extincteurs.

SOIREE GOSPEL:

Monsieur Le Maire, donne lecture de la proposition de l'Association « MACADAM SUNSHINE ». Compte tenu de l'intérêt culturel de ce spectacle pour la population, le conseil accepte le devis d'un montant de 2 900.00 Euros, et charge Monsieur Le Maire de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes. Il l'autorise également, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et décide que le financement sera pris sur les fonds libres de la Commune. Monsieur le Maire indique au Conseil, que le Comité des Fêtes versera les 25 % restants

ainsi que les frais de la SACEM.

S.I.I.S. (Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire) :

Suite au vote du Budget Primitif du S.I.I.S., le montant dû par la Commune de Saint Florent le Jeune, s'élève pour l'année 2011 à 39 000 €. Soit une augmentation de 1700 € par rapport à l'an passé.

COMICE DE COULLONS 2012:

Monsieur Jean-Michel VETOIS et Madame Michelle PRUNEAU, sont désignés délégués de la commune de Saint-Florent-Le-Jeune pour ce Comice.

TRAVAUX EGLISE:

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux relatifs à la réfection du battant de la cloche de l'église ont été exécutés par l'Entreprise DENIZET, comme il en avait été décidé lors du conseil du 18 janvier 2011.

ISI - ELEC:

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur ALLARD de la Société ISI ELEC sera présent en Mairie le mardi 5 avril à 17 h 00, afin de présenter une étude sur les économies possibles en matière d'éclairage public.

<u>DEMANDE DE MADAME CHAUMIER (Directrice d</u>e l'école) :

Madame CHAUMIER, a formulé auprès de la Mairie deux demandes, à savoir :

- La pose d'une sonnette sur le grand portail.
- Le remplacement du téléphone actuel qui ne fonctionne plus.

Le Conseil charge Monsieur le Maire d'étudier ces demandes.

PS: La classe de Madame CHAUMIER a remporté le concours organisé par l'Agence de L'Eau. L'affiche ainsi réalisée sera envoyée dans toutes les écoles de la Région. Bravo à tous.

QUESTIONS dans le public :

Une personne s'occupant de la bibliothèque demande s'il serait possible d'avoir une démonstration du fonctionnement de l'extincteur de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose que les 4 extincteurs qui doivent être changés soient utilisés pour cette manœuvre en partenariat avec les sapeurs pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

BADAIRE Jean-Claude		PRUNEAU Michelle	
CARRIERE Florence		RUIZ Gilbert	
DESNOUES Joël		SAUX Jean-Pierre	
GUENOT Alain	Pouvoir à JM Vétois	SIMONNEAU Catherine	
ODRY Mauricette		VETOIS Jean-Michel	